



ONG ALAFIA



AFRICAN
WOMEN'S
DEVELOPMENT
FUND

PROJET « LE SUD AUX RÊNES DU LEADERSHIP »

RAPPORT EVALUATION MI-PARCOURS

PHASE 2 DU PROJET D'ERADICATION DES VIOLENCES COUTUMIERES FAITES SUR LES FEMMES DANS
LA PREFECTURE DE DANKPEN

Septembre 2020

Cette étude a été commanditée par l'ONG ALAFIA-Togo avec l'appui financier de AWDF

Réalisé par : NOMEDJI Koffi Amegbo

I- INTRODUCTION

Mandataire du fond le “Sud Aux Rênes du Leadership”, le Fond Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) a octroyé une subvention à l’ONG ALAFIA pour la mise en œuvre du projet de lutte contre les violences faites sur la femme dans la préfecture de Dankpen. Ce présent projet s’inscrit dans la deuxième phase du premier projet financé concernant « l’Éradication des pratiques coutumières néfastes du veuvage par des plaidoyers à base communautaires au niveau des autorités traditionnelles clés » dans la région de la Kara au nord du Togo, pays situé en Afrique de l’Ouest.

Le premier projet a abouti à des résultats très satisfaisants en matière de restauration du droit des veuves en abolissant les pratiques néfastes. Néanmoins dans son déroulement, il a été remarqué d’autres formes de violences faites sur les femmes qui découlent des mentalités abusives et déviantes prétendument inspirées des normes culturelles. Il s’agit de pratiques d’enlèvements et de mariages forcés des jeunes filles pouvant arrêter leur scolarisation. Ces pratiques sont souvent suivies de violences sexuelles entraînant des séquelles corporelles, psychologiques et sociales graves chez les victimes et leurs familles. Il existe aussi la pratique d’infanticide envers les nouveau-nés présentant des malformations.

II- OBJECTIFS DE L’EVALUATION

II.1- Objectif général

Le but de cette évaluation mi-parcours est de mesurer l’avancement du projet par rapport aux objectifs définis et à l’impact désiré. Il s’agit alors d’analyser les différents volets, apprécier la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité des actions entreprises.

Ces analyses devraient à travers des recommandations permettre de proposer d’éventuelles réorientations ou mesures correctives pour la seconde phase du projet.

II.2- Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'évaluation vise à :

- Évaluer les performances enregistrées sur le terrain ;
- Évaluer les défis dans la mise en œuvre des activités ;
- Formuler des recommandations pratiques.

L'évaluation a eu lieu au Togo, du ... 2020 dans douze (12) cantons de la préfecture de Dankpen.

III- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Au nord du Togo, le mariage forcé et précoce par enlèvement des filles mineures assorti d'échange constitue une vieille pratique traditionnelle qui persiste jusqu'à nos jours malgré les interdictions de la loi du pays. D'après les études de l'organisation Women in Law and Development in Africa (WILDAF), 29,1% de femmes de 20-49 ans au Togo ont contracté leur mariage avant l'âge de 18 ans et 7% de femmes de 15-49 ans avant l'âge de 15 ans.

D'après les témoignages recueillis lors de la mise en œuvre de la première phase du projet d'éradication des pratiques coutumières néfastes de veuvage dans la préfecture de Dankpen, le mariage par enlèvement des filles s'est révélée être le moyen le plus fréquent et répandu d'alliance matrimoniale. Les filles adolescentes sont enlevées de force par plusieurs hommes, violentées et conduites dans la maison du " futur époux". Elles sont également échangées entre deux familles ou encore " négociées" par leurs mères à très bas âge auprès des familles en vue de tirer profit de ces alliances.

Subséquentement, les filles sont arrachées au cursus scolaire et ne bénéficient d'aucune formation professionnelle devant leur faire jouir leur droit à l'autonomie financière. Elles tombent enceintes prématurément augmentant ainsi le risque des grossesses à risque car leur organisme n'est pas suffisamment développé et le taux de mortalité maternelle et infantile faute de soins de santé appropriés à l'hôpital est assez élevé dans la zone. En outre, faute de prévention et d'éducation, les cas de maladies sexuellement transmissibles et de contamination au VIH sont également nombreux.

Par crainte des représailles de la famille, de la communauté, des leaders communautaires et des divinités/ancêtres, les jeunes filles enlevées s'abstiennent de désobéir à la tradition.

Dans la lutte contre les violences faites sur les femmes dans la zone, la première phase du projet a amené les autorités traditionnelles de la préfecture de Dankpen d'adopter une Déclaration qui met fin aux pratiques coutumières néfastes du veuvage. Cette Déclaration est intitulée « Déclaration des chefs traditionnels, des prêtres et prêtresses des cultes traditionnels, des officiants des rites coutumiers et des chefs de familles de la Préfecture de Dankpen sur les pratiques néfastes du veuvage constituant des formes de violence faites aux femmes ». A travers les plaidoyers des femmes sur les problèmes de mariage précoce et forcé des filles présentés ci-dessus, les autorités ont intégré ces préoccupations dans la Déclaration. Pour que les décisions de ladite Déclaration soient mises en œuvre effectivement et efficacement, la présente phase du projet vient mettre l'accent sur les actions de sensibilisation auprès de la population afin que les nouvelles dispositions coutumières lors des cérémonies de veuvage puissent définitivement rentrer dans les habitudes et que la Déclaration puisse également contribuer à éradiquer les pratiques culturelles de mariage attentatoires aux droits des filles et des femmes dans la localité.

IV- APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique est beaucoup plus basée sur les données qualitatives ainsi que les documents de projets. Elle a consisté à réaliser la revue et l'analyse documentaire, à conduire des interviews individuelles basés sur des questionnaires semi-structurés et à effectuer des visites auprès des autorités administratives locales et des institutions locales bénéficiaires (Chefs cantons, Chefs traditionnels). Ces différentes sources d'information et méthodes de collecte ont permis de réaliser une triangulation afin de s'assurer de la fiabilité des informations recueillies.

IV.1. Approche documentaire : données secondaires

L'analyse documentaire a été primordiale dans la réalisation de cette évaluation. Elle a permis de mieux étudier les documents relatifs au projet en cours afin de cerner le déroulement des activités.

Cette analyse informe sur le travail interne effectué au sein de l'organisation dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit des documents de projets, des rapports d'activités et des documents de suivi.

IV.2. Approche qualitative

L'approche qualitative a permis de collecter des données empiriques auprès des bénéficiaires clés du projet. Cette approche utilisée pour sa complémentarité permet une meilleure triangulation des données et une compréhension plus approfondie des problèmes. Les acteurs questionnés à travers les divers cantons de la préfecture sont repartis en quatre groupes.

Le groupe des acteurs primaires ou encore cible principale du projet comprend les femmes et les filles qui sont les victimes ou potentiel victimes de ses pratiques néfastes.

Les acteurs secondaires ou cibles secondaires sont les hommes qui sont les principaux intervenant dans la planification et la mise en œuvre de ces pratiques néfastes. Ils sont aussi des membres de familles (père et frère) de certaines victimes. Les autorités traditionnelles des cantons et villages de la préfecture. Il s'agit ici d'un groupe comprenant les chefs traditionnels, les prêtres traditionnels et les leaders d'opinion composés d'hommes et de femmes impliqués dans la gestion des affaires coutumières ou sociales des villages. Les autorités traditionnelles participantes ont été entretenus à travers un questionnaire d'interview semi-structuré.

Les personnes ressources de la préfecture. Il s'agit des personnes ayant un rôle administratif ou représentant des institutions autres que les institutions traditionnelles. Ce groupe rassemble alors les autorités administratives et représentants des ministères surtout ceux lié à la promotion féminine et à l'action sociale. A cela s'ajoute aussi les représentants des médias, des Organisations de la Société Civile (OSC), des institutions internationales, de la justice et de la gendarmerie. Les personnes ressources participantes ont été entretenus à travers un questionnaire d'interview semi-structuré.

Les informations recueillies comprennent :

- L'implication des leaders locaux dans les activités de lutte contre le mariage précoce et l'infanticide

- La familiarité des bénéficiaires avec les activités et travaux de l'ONG ALAFIA sur le projet ;
- L'évolution de la connaissance des bénéficiaires sur les droits et devoirs de la femme ;
- Evolution des perceptions sur les pratiques d'enlèvement, de mariage forcé et d'infanticide

V- RESULTATS DE L'EVALUATION

V.1. Implication des autorités locales et partenaires clés dans la mise en œuvre du projet

Le projet a effectivement impliqué les autorités locales dans sa mise en œuvre. Les mairies sont fortement représentées dans l'implémentation des activités. Les mairies sont des institutions locales récemment élues ainsi elles jouissent d'une certaine confiance de la population. Leur participation au projet est essentielle.

- Des élus locaux ont participé aux activités de sensibilisation contre les enlèvements et le mariage précoce dans les communes à travers la préfecture
- Les agents de la mairie ont aussi appuyé techniquement l'ONG ALAFIA dans l'organisation des activités de sensibilisation, de projection de film et de rencontre d'échange entre leaders.

Le projet progresse activement dans la mise en place d'une chaîne anti-enlèvement devant résoudre les cas d'enlèvement. Cette chaîne commence à partir des chefs de villages ensuite les chefs cantons, ensuite les maires et enfin le préfet. Les enseignants et les chefs d'établissement sont aussi impliqués dans la mise en place de disposition qui pouvant prévenir progressivement ces pratiques. Les chefs traditionnels ont aussi participé aux activités afin de pouvoir se mieux cerner les problèmes que pose les enlèvements et les mariages forcés en matière de droit de la femme. Ces détenteurs des us et coutumes sont impliqués en tant que forces endogènes pour un changement véritable et durable. Ainsi ils sont chargés de sensibiliser leurs populations et les amener à changer leurs pratiques afin de pouvoir mieux se conformer au respect des droits de la femme.

Les autorités locales interviewés reconnaissent comme persistantes dans leurs localités les violences suivantes faites sur les femmes :

- Les mariages précoces et enlèvements ;
- Les violences physiques domestiques ;

- L'arrêt prématuré de la scolarisation dans les cas d'enlèvements et de mariages forcés.

Ces autorités traditionnels et administratives s'engagent ainsi par ce projet et en dehors à œuvrer pour la réduction et l'élimination de ses violences.

V.2. La familiarité des bénéficiaires aux activités de l'ONG ALAFIA

Il est remarqué une constance dans les travaux de l'ONG ALAFIA dans la préfecture. En effet 30% des personnes interviewés ont déjà participé à une activité de l'ONG ALAFIA sur les deux dernières années. Cela inclus les activités de la première phase ainsi que la deuxième phase du projet. Les répondants ont affirmé avoir participé aux activités contre le veuvage dans leur localité au cours de la première phase du projet. Ils ont aussi dit être associé aux actuels travaux contre les enlèvements, le mariage forcé et l'infanticide.

V.3. L'évolution de la connaissance des bénéficiaires sur les droits et devoirs de la femme

Les connaissances sur les droits de la femme sont mitigées. Au niveau des femmes interviewés 65% ne connaissent pas les droits de la femme contre seulement 45% qui affirment les connaître. Parmi celles qui les connaissent les exemples de droits de la femme qu'elles révèlent savoir sont notamment :

- Le droit à la parole
- Le droit à la liberté d'expression et de choix
- Le droit à l'accès aux terres

Ceci découle des deux dernières années de travail de l'ONG ALAFIA dans la préfecture. Le constat frappant est que les femmes se sont notamment prononcées sur des droits fondamentaux relevant de la liberté de l'individu. La liberté d'expression et de choix concerne notamment le choix du conjoint. Cela est une avancé remarquable dans un milieu où les hommes se servent des coutumes et des traditions pour restreindre les libertés fondamentales des femmes.

Néanmoins, aucune d'entre elles n'a évoqué les droits les protégeant contre les violences. Elles n'ont évoqué directement le droit à la santé sexuelle et reproductive non plus.

Au niveau des hommes questionnés 70% ne connaissent pas le droit de la femme. Le restant des 30% qui le savent ont notamment cité :

- Le droit à la parole
- Le droit à l'éducation

Les réponses montrent une bonne percée des perceptions sur le droit à la parole au sein des hommes. Ceci est très importants car ce sont les hommes qui sont les principaux responsables qui bloquent l'accès des femmes à la parole. Si les femmes sont conscientes de leur droit à la parole mais que les hommes ne le comprennent pas il y aura des réticences sociales qui pourraient ruiner les rapports sociaux et affecter les familles.

Il est à noter que la grande majorité des femmes et hommes qui affirment connaître les droits de la femme ont déjà participé à une activité de l'ONG ALAFIA dans le cadre de ce projet. Cela montre un réel impact sur l'évolution des connaissances en matière de connaissance des droits de la femme au niveau des deux sexes.

V.4. Évolution des perceptions sur les pratiques d'enlèvement, de mariage forcé et d'infanticide

5% des femmes enquêtées surtout parmi celles ayant 45 ans et plus pensent que ces pratiques ne doivent pas être arrêtées parce que c'est la tradition et que les parents savent ce qui est bon pour leurs enfants. Pour ces enquêtées la responsabilité revient donc aux parents d'arranger un conjoint pour l'avenir de leurs filles.

95% des enquêtés (femmes et hommes) pensent qu'il faut arrêter ces pratiques d'enlèvement et de mariage précoce. Les raisons principalement avancées sont que :

- Ces pratiques sont mauvaises et n'honorent pas la société dans un monde qui change ;
- Ces pratiques ruinent l'avenir des filles qui se retrouvent souvent déscolarisées ;
- Ces pratiques entraînent l'enlèvement des filles à un trop bas âge ;
- Ces pratiques augmentent le risque de suicide des filles ;
- Souvent les filles sont trop petites et ne peuvent être responsable dans leur nouveau foyer.

La perception générale négative par rapport à ces pratiques est d'abord un signe que les résultats du projet vont bien au-delà des activités. En effet les actions du projet percent les différentes couches de la société. En effet lors de l'étude de base 12% des hommes pensaient que les pratiques ne devraient pas être arrêtées. Ce chiffre est réduit à 5% lors de cet évaluation mi-parcours.

Cependant, il n'y a pas de lien entre la perception des bénéficiaires sur les pratiques d'enlèvements et leur connaissance sur les droits des femmes. Les raisons avancées pour demander l'arrêt de ces pratiques d'enlèvement et de mariage forcé n'évoquent pas assez fort le besoin de respecter le droit de la femme. Cela pourrait fragiliser les résultats du projet et empêcher un impact durable.

Cela montre une volonté de changement mais néanmoins si les changements ne sont pas motivés par le respect des droits de la femme il est craint que les pratiques changent mais que les problèmes fondamentaux demeurent.

35% des enquêtés connaissaient les mécanismes de dénonciation et d'aide en cas de tels pratiques. Ils citent ainsi les chefs de villages/canton, la gendarmerie, la police, l'ONG ALAFIA comme étant les institutions pouvant intervenir lorsque des situations d'enlèvement ou de mariage forcé se présentent.

Les infanticides demeurent un sujet délicat et seulement quelques rares personnes acceptent en parler. La grande majorité des répondants trouvent que cette pratique n'existe plus.

Une participante a témoigné que par rapport à l'infanticide, elle avait accouché d'une fille malformée des pieds et des bras puis la famille décidait de la tuer. Heureusement après la sensibilisation de l'ONG ALAFIA dont elle était aussi participante, elle a convaincu son mari de garder l'enfant. Aujourd'hui elle est en âge de marcher. Sur ceux elle remercie l'ONG ALAFIA et AWDF pour leur dévouement à l'endroit des femmes de la préfecture de Dankpen.

VI- LES ACTIVITES PRINCIPALES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET

VI.1. Étude de base

Une étude de base a été réalisé afin de faire un état des lieux des pratiques d'enlèvement et de mariage forcé dégradantes et partant de là les autres formes de violences à l'égard des femmes/filles dans la préfecture de Dankpen.

VI.2. Formation des femmes pair-éducatrices

En mai et Juin 2020 près de 200 femmes réparties en plusieurs groupes ont été formé à travers les communes de la préfecture. La formation a consisté sur les techniques de communication afin d'outiller les pairs-éducatrices à mieux sensibiliser les autres femmes et à servir de leaders dans leurs communautés.

VI.3. Projection de film

Des projections de film ont été réalisé sur les violences faites à l'endroit des jeunes filles. Le film avait pour thème les conséquences du mariage forcé en milieu scolaire. Ceci a suscité un débat entre facilitatrice et participantes. Après cela, la facilitatrice a souligné les grands risques causés par les enlèvements et les mariages forcés. Elle exhorte enfin les participantes à être vigilante afin d'éliminer ce fléau dans la préfecture de Dankpen.

VI.5. Atelier avec les chefs d'établissements et les enseignants encadreur

L'objectif de cette rencontre effectuée en Juin était en premier lieu d'échanger avec les chefs d'établissements et les enseignants encadreur sur les dispositions à prendre par rapport aux violences faites aux filles en milieu scolaire. Et en second lieu d'encadrer les jeunes scolaires dans la réalisation de trois meilleurs sketches et de dix poèmes en mettant l'accent sur les violences faites aux jeunes filles. 34 chefs d'établissements et enseignants ont participé à la rencontre.

VI.6. Rencontre d'échange entre les chefs traditionnels et les autorités administratives

Mardi 18 Août 2020 une activité d'échange et de partages avec les chefs traditionnelles, les autorités administratives pour dans un premier temps rappeler les décisions prises dans la déclaration des chefs ensuite discuter des résultats déjà atteints et des difficultés rencontrées puis des nouvelles perspectives pour aboutir à la mise en application effective de la déclaration au niveau des autorités traditionnelles clé basées dans la préfecture de Dankpen. L'objectif général était de permettre aux groupes cible de trouver des solutions, à la fin des activités, afin que les propositions de la déclaration soient mises en application avec des résultats sûrs et concrets.

Malgré l'effort fait sur le terrain, en ces temps de COVID-19 il est constaté plusieurs cas d'enlèvement et de mariage ; on compte plus de 200 élèves absents dans les différents centres d'examen. Il a été alors demandé aux chefs de se concerter entre eux, de réfléchir et de trouver une solution adéquate pour freiner ce fléau. Après une longue réflexion, les chefs ont produit une liste de diverses mesures telles que :

- 1- Prendre des mesures punitives envers les auteurs de ces pratiques**
- 2- Sensibiliser les filles, les mamans, les jeunes garçons et les enseignants ainsi que les chefs du village et leurs notables**
- 3- En cas d'enlèvement, conduire le responsable en prison**
- 4- Revoir sérieusement l'éducation des enfants**
- 5- Les parents répondront de leur acte devant le chef canton ou à la gendarmerie ou à la justice en cas de complicité**
- 6- Un canton ou village peut interférer dans la situation d'une localité voisine concernant l'enlèvement ou le mariage.**

Ainsi une stratégie à la chaîne a été adoptée par les chefs :

Dans chaque village, les chefs de villages sont mis à contribution. Si une fille disparaît, on doit rendre compte au chef de village. Si lui à son tour n'arrive pas à gérer le problème doit rendre compte au chef canton. Si le chef canton aussi trouve que le cas est difficile à régler doit s'adresser au maire de la commune. Si ce dernier n'arrive toujours pas, dans ce cas le problème doit être confié au préfet afin de trouver une solution.

En revanche on constate que cette chaîne n'inclue pas les chefs d'établissements, la police et la gendarmerie.

VI.7. Sensibilisation sur le COVID 19

Après avoir parlé des efforts que les autorités de la communauté consentent pour la riposte au COVID 19, la facilitatrice, à sensibiliser les femmes sur les mesures de distanciation sociale, l'importance de porter les masques, le lavage des mains. Elle a demandé aux femmes d'aller sensibiliser les gens dans leur village respectives et de faire un effort pour fabriquer des dispositifs de lavage des mains à base des bidons devant leurs maisons.

VII. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES CLASSIQUES

VII.1. La pertinence du projet

Les interviews accordés au cours de cette évaluation mi-parcours aux autorités traditionnels et administratives révèlent que les mariages précoces et les enlèvements demeurent une préoccupation majeure en matière de violence faites aux femmes dans la préfecture. Ces données sont consistantes avec les résultats de l'évaluation finale de la phase 1 et l'étude de base de la phase 2.

Les souffrances des femmes victimes sont répandues dans la préfecture et les témoignages ne cessent de pleuvoir tout le long des activités du projet. Voici quelques uns:

- Une dame relate que sa fille a été enlevé dans la nuit du 14 Juin 2020 vers 20H. La jeune fille refusant de manger la pâte (met local) sorti achetée la salade. De là elle n'est plus rentrée. C'est ainsi qu'elle a été enlevée et la mère soupçonne un enlèvement mystique (envoutement).
- Une autre femme déclare aussi que dans les années antérieures sa fille a été enlevé par un monsieur. Lorsqu'elle assigna le monsieur en question en justice, sa propre fille ne la reconnaissait plus. Suite à cela, les juges ont dû donner raison au monsieur pour qui la fille

a accouché d'un petit garçon qui a perdu la vie trois jours après sa naissance. Après la fille pris ces bagages et rentra à la maison. Actuellement la fille est dans sa troisième année à l'université.

Ainsi le projet est pertinent face aux difficultés et souffrances des femmes dans la préfecture. Le projet vient à point nommé pour arrêter des pratiques qui perdurent depuis des décennies et qui s'amplifient à cause du sous-développement, de la dépravation des mœurs et de l'irresponsabilité sociale.

VII.2. Efficacité

De l'avis de la mission d'évaluation, l'efficacité du projet et ses effets sur les bénéficiaires sont saisis à travers sa contribution à créer un climat favorable à l'élimination des violences faites aux femmes, renforcer l'engagement vers l'élimination des pratiques d'enlèvement et de mariage forcé, accompagner la dynamique communautaire vers le respect des droits humains de la femme. L'analyse met l'action sur les résultats auxquels est parvenu le projet au moment de l'évaluation. Globalement, la majorité des activités du projet a été réalisée.

Cette analyse de l'efficacité a permis à la mission d'apprécier la consistance des acquis du projets en termes de progrès vers l'objectif global. On peut constater que les activités programmées ont connu un meilleur aboutissement grâce à la stratégie qui a consisté à l'implication des autorités administratives locales des chefs traditionnels et chefs canton, des leaders d'opinion. Ces leaders locaux ont chacune une certaine influence sur la population en général et sur les femmes en particulier. D'autre part, s'il faut éradiquer des pratiques, c'est cette couche sociale qu'il faut mobiliser.

Au-delà de cela les leaders traditionnels et administratifs s'engagent à former une chaîne d'alerte et de protection contre les enlèvements.

Les femmes disent avoir accueilli favorablement ce projet parce qu'il résout plusieurs maux dont souffre la femme au foyer et dans toute la communauté, ce qui atteste la pertinence du projet avec des activités planifiées pour une prise de conscience.

Chez les filles des établissements, la création des clubs et la formation des membres qui à leur tour formeront et sensibiliseront leurs collègues sont non seulement quelque chose de nouveau qui s'ajoute à leurs études, et renforce leur protection contre les enlèvements.

VII.4. Efficience

Le projet a été financé par African Women's Development Fund (AWDF) à hauteur de ...USD soit environ ... F. CFA. Le budget devrait être réparti de la manière suivante :

Année 1 : ... USD

Année 2 : ... USD

Le compte ouvert au nom de l'ONG ALAFIA à ORABANK était approvisionné en fonction de la planification des activités.

L'équipe de l'évaluation n'a pas pu avoir donc accès aux documents financier et ne peut donc présenter un état financier. Mais elle estime que le projet utilise un personnel raisonnable en-dessous duquel toutes les tâches ne seraient être exécutées.

En conclusion, la mission d'évaluation pense que si la planification des activités est bien respectée, les ressources devraient permettre de réaliser le reste des activités.

VII.3. Durabilité

Ce critère vise à cerner dans quelle mesure les interventions de l'ONG ALAFIA ont engendré des activités et des mesures capables d'être pérennisées au-delà de l'achèvement du projet. En d'autres termes, les femmes et filles pourront-elles jouir de leurs droits après le projet. Pourront-elles être en mesure d'atteindre l'âge adulte pour faire le choix de leur conjoint ?

Il ressort des analyses et discussions avec les parties prenantes du projet que les décisions que les communautés vont prendre peuvent être considérées comme durables. Un élément à prendre en compte pour renforcer cette durabilité est le renforcement de la sensibilisation des hommes sur les droits de la femme. Un autre élément est la mobilisation des acteurs surtout les femmes leaders et les clubs de filles. Il y' a lieu aussi de s'assurer en pareil cas que les formatrices formées au cours du projet puissent transmettre effectivement les connaissances acquises sur les droits des femmes.

VII.4. Recommandations

- Vue le taux en dessous de 50% en matière de connaissance des droits de la femme, nous recommandons une intensification des sensibilisations sur ces droits ;
- Vue que les raisons avancées pour l'élimination les pratiques d'enlèvements et de mariage précoce sont quelque peu dissociés des droits de la femme, nous recommandons que les sensibilisations sur les droits de la femme renvoient plus directement à ses pratiques
- Vue que les actions ont une portée positive bien au-delà des activités, nous recommandons que le projet continue de s'appuyer sur les leaders locaux tels que les chefs traditionnels, les autorités administratives ainsi que les femmes pairs éducatrices pour faire progresser les efforts de sensibilisation.
- Nous recommandons aussi une chaîne de prévention, d'alerte et d'intervention plus grande et plus structurée impliquant une collaboration non seulement entre les leaders traditionnels, les maires et le préfet mais aussi avec les chefs d'établissements, la police et la gendarmerie et les autres ONGs de la localité intervenant dans le domaine.

VII. CONCLUSION

L'un des piliers sur lesquels repose le projet concerne l'engagement des leaders locaux à l'élimination des pratiques néfastes d'enlèvement et de mariage forcé. En ce sens le projet a fait un énorme progrès surtout après la rencontre d'Aout. L'autre pilier concerne la connaissance des droits de la femme par les populations y compris les hommes. Le projet a en effet fait des avancés dans ce domaine mais cela reste insuffisant pour l'atteinte des résultats durables. Outre l'engagement des leaders à mettre en place des mesures pour arrêter et punir les cas d'enlèvements et de mariage forcé précoce, il serait essentiel d'engager ces leaders dans les sensibilisations pour un réel changement de comportement.